

Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne

8 - 9 avril 2019, Vienne

Conclusions de la présidence

Remarques préliminaires

La conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne s'est tenue à Vienne les 8 et 9 avril 2019 et a réuni les présidents, ou leurs représentants, de 39 parlements/chambres de 28 États membres ainsi que la Première vice-présidente du Parlement européen. Les présidents, ou leurs représentants, de 5 pays candidats à l'adhésion à l'UE y ont également pris part et 4 pays y ont participé en qualité d'observateurs. La conférence a été présidée par M. Wolfgang Sobotka, Président du Conseil national autrichien, et M. Ingo Appé, Président du Conseil fédéral autrichien.

Sur la base de l'article 5.1 des Lignes directrices de Stockholm, certaines chambres¹, en raison de leur position constitutionnelle, ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond et il n'est donc pas possible de considérer que les présidents ont exprimé un soutien spécifique à tous les points de la déclaration. Toutefois, ils reconnaissent, au nom de leur chambre, l'importance des questions soulevées et l'intention de leurs collègues lorsque ceux-ci proposent des solutions spécifiques.

La Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne se tient à un moment où le Royaume-Uni et l'Union européenne sont confrontés à une procédure de retrait. Les Présidents expriment leur espoir qu'une solution négociée sera trouvée afin de mettre un terme à l'incertitude actuelle et de permettre à l'Europe de répondre aux défis auxquels elle est confrontée.

La conférence a été divisée en deux sessions :

I. L'Union européenne et ses voisins

II. L'Union européenne avant les élections européennes de 2019 – le développement de la coopération entre les parlements nationaux et les institutions européennes

¹ Entre autres le parlement danois – Folketinget

L'Union européenne et ses voisins

1. Les Présidents reconnaissent la nécessité de maintenir à l'ordre du jour les questions de l'élargissement et des relations avec les pays voisins et de maintenir une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux malgré les défis internes qui existent au sein de l'Union européenne. Ils sont d'avis que la stabilité dans les Balkans occidentaux est essentielle pour assurer la stabilité sur l'ensemble du continent. Compte tenu de l'influence croissante d'acteurs extérieurs dans la région, il est de la plus haute importance que l'Union européenne continue à promouvoir ses valeurs et à protéger ses intérêts dans les Balkans occidentaux car c'est là un investissement dans la paix, la démocratie et la sécurité. Le meilleur moyen de maintenir le soutien populaire en faveur d'une orientation pro-européenne dans les Balkans occidentaux est d'enregistrer des progrès visibles dans le processus d'adhésion. Prenant en compte ces éléments, les Présidents réaffirment la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux et l'attachement à l'élargissement de l'Union européenne. Les Présidents réaffirment que le processus d'élargissement doit être fondé sur le strict respect des critères d'adhésion. Tout en reconnaissant les progrès que les pays des Balkans occidentaux ont déjà accomplis ces dernières années, les Présidents les encouragent vivement à poursuivre leurs réformes. Par la même occasion, ils exhortent les pays de la région à surmonter les conflits toujours en cours, à accroître la coopération régionale et à établir de bonnes relations de voisinage.

2. Les Présidents soulignent la nécessité pour l'Union européenne, dans ses relations avec ses pays voisins à l'Est et au Sud, de faire valoir sans hésitation ses valeurs et ses principes tels que la promotion de la démocratie et de l'état de droit, la protection des droits fondamentaux et la dignité humaine, y compris celle des réfugiés en transit par ces pays voisins.

3. Les Présidents saluent chaleureusement l'entrée en vigueur de l'accord de Prespa entre la République hellénique et la République de Macédoine du Nord, qui met fin à un différend vieux de 27 ans en Europe du Sud-Est. Ils considèrent que cet accord ainsi que le Traité d'amitié, de bon voisinage et de coopération entre la République de Bulgarie et la République de Macédoine du Nord sont des exemples forts pour les autres pays de la région en vue de renforcer leurs relations de bon voisinage.

4. Les Présidents réaffirment l'importance des relations de l'UE avec la Turquie, un pays candidat et un partenaire clé. À cet égard, les Présidents maintiennent que l'UE et la Turquie devraient rester déterminés à poursuivre un dialogue ouvert et franc, à relever les défis communs et à coopérer dans des domaines essentiels d'intérêt commun, tels que les migrations, la lutte contre le terrorisme, l'énergie, les transports, l'économie et le commerce. Les Présidents attendent de la Turquie qu'elle montre un attachement sans ambiguïté aux

relations de bon voisinage et au respect des accords internationaux.

5. Les Présidents soutiennent le concept de stratégies macrorégionales car celles-ci offrent un cadre efficace en vue de renforcer la coopération entre les États membres, les pays candidats et les pays tiers. Les Stratégies de l'UE pour la région du Danube, la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la région Alpine et la région de la mer Baltique, qui englobent les États membres, les pays candidats et les pays tiers, sont un bon exemple de coopération accrue contribuant à la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale dans la région. Les parlements de l'Union européenne se déclarent disposés à soutenir les initiatives convenues par les États membres qui sont confrontés aux mêmes défis dans une zone géographique donnée en vue de mettre en place de nouvelles stratégies macro-régionales.

6. Saluant le dixième anniversaire du Partenariat oriental, les Présidents reconnaissent les résultats impressionnants obtenus à ce jour et se félicitent de la réflexion stratégique portant sur les nouveaux objectifs du Partenariat oriental pour la prochaine décennie. Ils soulignent l'importance de la dimension orientale de la politique de voisinage de l'UE et approuvent la coopération entre l'Union européenne et les six États d'Europe orientale participant au Partenariat oriental car cette initiative politique contribue à accroître la stabilité et la résilience des voisins de l'Union européenne et leur rapprochement des valeurs, normes et législations européennes. Il est de l'intérêt mutuel de tous les États de la région et de l'Union européenne elle-même d'avoir à la fois des économies, une gouvernance et des sociétés plus fortes, avec une société civile dynamique.

7. Les Présidents expriment leur soutien aux efforts déployés en vue d'un règlement durable et pacifique des conflits dans le voisinage oriental. Ils réaffirment leur soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de tous les États d'Europe de l'Est. Les Présidents expriment tout particulièrement leur soutien à tous les efforts visant à un règlement durable et pacifique du conflit entre l'Ukraine et la Russie. Tout en réaffirmant la ferme condamnation de la violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ukrainiennes et la politique de l'Union européenne de non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée, les présidents reconnaissent la nécessité pour toutes les parties de la région d'appliquer intégralement les accords de Minsk.

8. Les Présidents considèrent la politique de voisinage méridional comme un instrument essentiel pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Les États partenaires dans le voisinage méridional et les États membres de l'UE font face à de nombreux défis communs, notamment les flux migratoires, le changement climatique, le développement durable et la lutte contre le terrorisme et le crime international, qui ne pourront être relevés qu'au prix d'une intense coopération régionale. C'est pourquoi les Présidents saluent le tout premier sommet Union européenne–Ligue des États arabes qui s'est

tenu les 24 et 25 février à Charm el-Cheikh et considèrent cette réunion comme un pas supplémentaire sur la voie d'une collaboration plus étroite dans la région du pourtour de la Méditerranée. Dans ce contexte, les Présidents considèrent qu'il est essentiel de poursuivre et d'étendre la coopération avec les parlements des pays voisins.

L'Union européenne avant les élections européennes de 2019 – le développement de la coopération entre les parlements nationaux et les institutions européennes

9. Les Présidents rappellent que l'Union européenne est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, d'état de droit et de respect des droits de l'homme, y compris les droits des personnes appartenant à des minorités. L'une des tâches essentielles du Parlement européen et des parlements nationaux est de coopérer entre eux et avec toutes les parties prenantes tant au niveau de l'Union européenne que des États membres, y compris de la société civile, afin de préserver et de promouvoir efficacement ces valeurs. La promotion de ces valeurs fondamentales de l'Union européenne permettra à l'Union de relever les différents défis auxquels elle est actuellement confrontée. Les Présidents rappellent que l'objectif de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de sa population. L'Union européenne respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen.

10. Les Présidents sont conscients que les parlements jouent un rôle clé en permettant aux personnes handicapées de participer à la société et notamment à la vie politique. Il importe que les principes d'accessibilité pour tous et de promotion d'une société inclusive soient pris en compte dans toutes les décisions parlementaires.

11. Les Présidents soutiennent les efforts déployés par les institutions de l'UE pour lutter contre toutes les formes d'antisémitisme, de racisme, de xénophobie et d'intolérance. Ils expriment leurs préoccupations face à la montée de l'antisémitisme dans toute l'Union européenne et saluent l'adoption, le 6 décembre 2018, de la déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme.

12. Les Présidents encouragent tous les acteurs étatiques et non étatiques à intensifier leur soutien aux dialogues religieux, interreligieux et intrareligieux sur les droits fondamentaux et les valeurs européennes partagées afin d'accroître le respect mutuel et la tolérance pour les différentes traditions religieuses et d'éliminer les préjugés.

13. Les Présidents insistent sur le fait que le Parlement européen est un composant absolument essentiel de la vie démocratique dans l'Union européenne, garant, avec les parlements nationaux, de la légitimité des actions menées par l'Union et porte-parole des citoyens européens. Ils demandent à ces derniers de participer activement au façonnement

de l'avenir de l'Europe en exerçant leur droit de vote lors des prochaines élections européennes du 23 au 26 mai 2019 car le succès futur de l'Union repose sur le soutien de ses citoyens.

14. Ayant à l'esprit l'importance capitale que revêt la tenue d'élections libres et régulières, les Présidents considèrent qu'il est crucial de renforcer la résilience démocratique et l'autonomisation politique des citoyens d'Europe. En conséquence, il importe que soient mises en œuvre, dans le plein respect des droits fondamentaux, des mesures efficaces pour lutter contre le discours de haine, les campagnes de désinformation, l'emploi abusif des données personnelles et les menaces à la cybersécurité. Rappelant les Conclusions de la présidence à la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne tenue à Bratislava les 23 et 24 April 2017, les Présidents réaffirment la nécessité, face au développement des courants extrémistes en Europe, de réagir, entre autres, par une meilleure communication des résultats positifs des politiques européennes et par un fonctionnement efficace des institutions européennes en conformité avec les traités.

15. Les Présidents soulignent le rôle essentiel des parlements nationaux dans le fonctionnement de l'Union européenne et les invitent à s'engager et à contribuer activement à l'élaboration des politiques et de la législation de l'UE en utilisant pleinement et efficacement les mécanismes existants, tels que la définition et la supervision des politiques par les parlements vis-à-vis de leurs gouvernements respectifs, les contrôles de subsidiarité, le dialogue politique avec les organes européens et la coopération interparlementaire. Les Présidents encouragent tous les citoyens de l'UE à exercer leurs droits démocratiques de manière proactive et à tous les niveaux.

16. Les Présidents des parlements nationaux soulignent le fait que la subsidiarité et la proportionnalité sont des principes déterminants pour rendre l'Union européenne plus forte, plus efficace et plus unie. Seule une Union qui se concentre sur des actions procurant de nets avantages sur des mesures prises au niveau national, régional ou local pourra améliorer encore son image auprès des citoyens européens. Il ne faudrait pas que les mesures prises par l'Union européenne aillent, tant sur le fond que dans la forme, au-delà de ce qui est nécessaire à la réalisation pleine et effective de tous les objectifs fixés par les traités. Il est essentiel que la Commission explique en détail les instruments qui ont été choisis en rapport avec les objectifs visés et qu'elle justifie ses propositions en ce qui concerne la subsidiarité et la proportionnalité. En outre, il faudrait que les lignes directrices soient utilisées aux fins prévues en laissant aux États membres une marge de manœuvre suffisante en ce qui concerne les moyens d'atteindre les objectifs prévus par la loi.

17. Les Présidents des parlements nationaux soulignent la nécessité absolue d'une application effective des principes de subsidiarité et de proportionnalité. Les Présidents des parlements

nationaux se félicitent des propositions présentées par la Task force « Subsidiarité, proportionnalité et 'faire moins de manière plus efficace' » et invitent toutes les parties prenantes à prendre des mesures concrètes pour renforcer davantage ces principes, en s'appuyant sur les résultats de la Conférence sur la subsidiarité qui s'est tenue à Bregenz, Autriche, les 15 et 16 novembre 2018. Les Présidents des parlements nationaux soulignent notamment l'intérêt capital pour les parlements nationaux de participer activement au contrôle du respect de la subsidiarité en suivant leurs propres procédures internes, entre autres, de manière à rapprocher l'Union européenne de ses citoyens.

18. Les Présidents demandent à la future présidence finlandaise de la Conférence des Présidents des parlements de l'Union européenne d'organiser un groupe de travail chargé de présenter une proposition de mise à jour des lignes directrices de 2008 sur la coopération interparlementaire dans l'Union européenne. Ils sont d'avis que le groupe de travail devrait être ouvert à tous les parlements de l'UE et devrait définir ses propres méthodes de travail. Le groupe de travail est invité à élaborer, pour la prochaine Conférence des Présidents à Helsinki en 2020, un rapport sur les sujets suivants :

- Adaptation technique des lignes directrices aux conditions existantes, notamment emploi plus strict des références aux traités et examen linguistique des lignes directrices dans leur ensemble.
- Inclusion de nouveaux formats de conférence dans les lignes directrices, comme la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'Union européenne ; la Conférence interparlementaire pour la Politique étrangère et de sécurité commune et la Politique de sécurité et de défense commune ; ou encore le Groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Europol.
- Meilleure utilisation des moyens de communication modernes en vue de faciliter la coopération interparlementaire.

19. En outre, les Présidents demandent à la future présidence finlandaise d'élaborer, selon les modalités voulues, une position commune sur la Réunion interparlementaire de commission chargée de l'évaluation d'Eurojust, en ce qui concerne certains points qui ne sont pas couverts par le Règlement (UE) 2018/1727, de manière à ce que la Conférence des Présidents à Helsinki puisse aboutir à des conclusions à ce sujet.

IPEX (échange interparlementaire d'informations relatives à l'UE)

20. Les Présidents saluent les conclusions sur IPEX, adoptées à la réunion des Secrétaires généraux des parlements de l'Union européenne à Vienne les 27 et 28 janvier 2019.

21. Les Présidents remercient le parlement estonien pour le travail qu'il a accompli durant l'année de sa présidence du Conseil d'IPEX – notamment en mettant en œuvre le programme

de travail et ses plans d'action pour promouvoir IPEX et renforcer le réseau IPEX – et en accueillant la réunion annuelle des correspondants IPEX. Ils remercient également le Sénat belge, qui reste disposé à employer officiellement l'Officier d'information IPEX, ainsi que le Parlement européen qui a accueilli une des réunions du Conseil d'IPEX et qui a assuré, avec l'Officier d'information IPEX, la gestion et la maintenance du système numérique IPEX.

22. Les Présidents notent avec satisfaction qu'IPEX joue, en tant que système numérique et réseau de personnes, un rôle croissant dans la coopération interparlementaire et est en train de devenir « un guichet unique » d'échange interparlementaire sur les affaires européennes.

23. Les Présidents saluent les nouveaux progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration du site web COSAC dans le système IPEX et l'hébergement des documents du Groupe de contrôle d'Europol sur le site web IPEX et ils encouragent la présidence autrichienne d'IPEX à intensifier la coopération entre IPEX et COSAC ainsi qu'entre IPEX et les autres conférences interparlementaires, attendant ainsi avec intérêt les améliorations du système numérique IPEX qui seront mises au point dans le programme de travail pendant la présidence autrichienne.

24. Les Présidents demandent à la présidence autrichienne d'IPEX de mettre en œuvre la nouvelle législation sur la protection des données (RGPD) en conformité avec les lignes directrices du Parlement européen et de poursuivre les discussions sur l'IPEX ainsi que son approche des réseaux sociaux.